

# T'as fait tes tâches?

«Les devoirs à domicile sont des tâches données aux élèves par leur enseignant·e, devant être réalisées en dehors des heures de classe et ayant pour objet d'approfondir, de consolider les apprentissages réalisés en classe ou de préparer les élèves pour des activités pédagogiques à venir.»<sup>1</sup>

.....  
**Pierre-Alain Porret, président du SAEN**



**E**h oui, telle était la question, il y a quelques dizaines d'années seulement, pour le petit Neuchâtelois campagnard que j'étais, et non pas «As-tu fait tes devoirs?». Si, dans le langage courant le mot «devoir» renvoie plutôt à une obligation morale, patriotique ou scolaire, l'expression «tâche», dans le sens d'un travail à effectuer dans un temps donné, était parfaitement appropriée, même si elle a disparu de nos contrées aujourd'hui.

Fort bien, me direz-vous, mais les devoirs, à quoi ça sert? Là est la vraie question, bien sûr. C'est même un sujet brûlant, puisque, comme chacun·e est allé·e à l'école, tout le monde a un avis sur cette problématique hautement émotionnelle, qu'il·elle soit parent, enseignant·e ou simple quidam. Les débats contradictoires sont légion, avec des arguments respectables chez les pro- comme chez les anti-devoirs. Évidemment, peu demandent leur avis aux élèves, qui ont moins d'états d'âme sur cette question... Et pourtant, en principe, c'est pour leur bien que les devoirs existent, non?

«Ce qui fait problème, ce n'est pas la présence ou l'absence de devoirs, mais leur contenu.»<sup>2</sup>

À Neuchâtel, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) a lancé une vaste réflexion à propos des devoirs à domicile. Pendant plus d'un an, un groupe de travail tripartite (directions d'école, syndicats d'enseignant·es et associations de parents) a analysé la situation actuelle, puis élaboré des recommandations. Après avoir été dument soumises

à consultation, elles ont été diffusées cet été. Cette année scolaire doit servir de test «grandeur nature». Des modifications pourront ensuite y être apportées avant que ces propositions ne se transforment en directives.

Nous aimerions relever l'important travail qui a été effectué par cette commission, et la mise à disposition de tout le public scolaire d'un blog utile et intéressant (voir note). Cette page internet doit d'ailleurs évoluer, et les propositions des professionnel·les de l'école ou de toute autre personne concernée sont les bienvenues. Les membres du SAEN sont aussi invité·es à réagir. Certain·es l'ont déjà fait par courriel ou lors de notre Assemblée des Délégué·es de septembre. C'est d'ailleurs lors de cette rencontre qu'une nouvelle déclaration d'intentions a été discutée en vue de la Journée Syndicale. On y trouvera ceci au point 15:

«Le SAEN soutient la réflexion engagée à propos des devoirs à domicile. Il rappelle que ceux-ci doivent servir prioritairement à permettre l'acquisition progressive d'une certaine autonomie dans les apprentissages. Il appuie une vision respectueuse des besoins des élèves, de leurs familles et des objectifs de l'école.»  
 Chères et chers collègues, votre syndicat se réjouit de recevoir vos remarques constructives à ce propos! Vous avez la parole!

.....  
*Lire aussi page suivante*

<sup>1</sup> Les citations et documents se trouvent sur la page internet dédiée <https://blogs.rpn.ch/devoirs/>

<sup>2</sup> ibidem